

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno absent excusé, ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur HARDY Nicolas, absent,
- Monsieur GERVIN Ludovic, absent excusé.

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente une demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Dépenses d'investissement – Autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2025, proposition acceptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2024

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

II) Régime indemnitaire RIFSEEP tenant compte des sujétions de l'expertise et de l'engagement

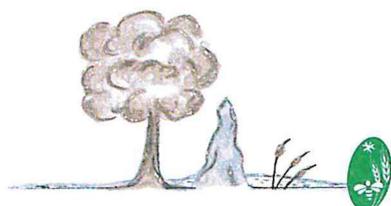
Lors d'un conseil municipal datant de décembre 2017, il a été voté le régime indemnitaire pour les salariés communaux. Suite aux récents changements de personnel, les modifications d'horaires et de postes obligent une mise à jour de la délibération prise à ce sujet.

Il est proposé de modifier la délibération en ajoutant les postes de :

- Adjoint administratif principal 2nd classe
- Adjoint technique

Et de modifier les conditions de versement du CIA Complément Indemnitaire Annuel de manière semestrielle.

Après échanges sur ce sujet, la proposition de modification de la délibération n°07.12.17.095 du 1^{er} décembre 2017 est adoptée à l'unanimité.



III) Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne (SIVE)

En 2002, le district de Maise a été dissous suite aux décisions nationales sur ce type de regroupement. A l'issue, différents syndicats ont été créés (en fonction des compétences transférées) dont le SIVE (Syndicat de la Vallée de l'Essonne) qui avait pour compétence la partie sport du stade de Maise (football et tennis). Le 6 novembre, l'assemblée délibérante de ce syndicat a voté sa dissolution. L'actif sera vendu à la commune de Maise et les modalités de répartition ont été votées en fonction de la fréquentation par commune.

IV) Vote de Crédits Supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de régulariser les écritures d'amortissements :

La proposition est la suivante :

- Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77, Compte 777, Recettes subventions transférées compte résultat: + 1 345€

- Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023, Compte 023, Virement à la section d'investissement : + 1 345€

- Recettes d'investissement :

Chapitre 021, Compte 021, Virement de la section de fonctionnement : + 1 345€

Recettes d'investissement :

Chapitre 040, Subventions transférées Etat et établissements nationaux : + 1345€

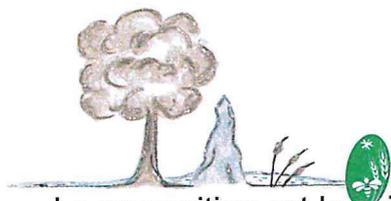
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative à l'unanimité.

V) Régularisation de Décision Modificative

Une décision modificative a été prise lors du dernier conseil municipal. Il est nécessaire de lui apporter une modification.

Afin de pouvoir payer les factures de travaux de voirie, il est nécessaire d'établir une décision modificative afin d'approvisionner le chapitre 21.



La proposition est la suivante :

- Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, Compte 60611, eau et assainissement : - 500€
Chapitre 011, Compte 60622, carburants : -500€
Chapitre 011, Compte 60631, fournitures d'entretien : -500€
Chapitre 011, Compte 61521, entretien terrains : -500€
Chapitre 011, Compte 6411, personnel titulaire : -1000€
Chapitre 011, Compte 6413, personnel non titulaire : -1000€
Chapitre 023, Virement à la section d'investissement : +4000€

- Dépenses d'investissement :

Chapitre 21, Compte 2151, réseaux de voirie : +4000€

- Recettes d'investissement :

Chapitre 021, Compte 021, Virement de la section de fonctionnement : +4000€

Après en avoir délibéré, la Décision Modificative est approuvée à l'unanimité.

VI) Dépenses d'investissement – Autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire,

Rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la collectivité peut dans l'attente du vote du budget primitif, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il expose que le recours à cette procédure permettra de pouvoir mandater des dépenses d'investissement sur le 1^{er} trimestre de l'exercice 2025.

Il propose au Conseil Municipal d'en délibérer

Le Conseil Municipal

Entendu Monsieur le Maire

Considérant que le budget primitif 2024, présentait un montant total d'investissement aux Chapitres 20,21 et 23 - Hors remboursement de dette en capital s'élevant à 148 200,00 €.

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser l'engagement la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux Chapitres 20,21 et 23 du budget primitif 2024 soit un montant maximum de 148 200 € / 25% = 37 050.00 € se répartissant comme suit :

Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
Chapitre 20	0	0
Chapitre 21	148 200.00 €	37 050.00 €
Chapitre 23	0 €	0 €
Total	148 200.00 €	37 050.00 €

VII) Reversement d'un trop perçu

Notre commune a perçu par erreur une somme de la Société EDF qui était dévolue à la SPL SIGAL.

De ce fait, il est proposé de rétablir la situation en faisant un don de la même somme à cette structure soit 1100€.

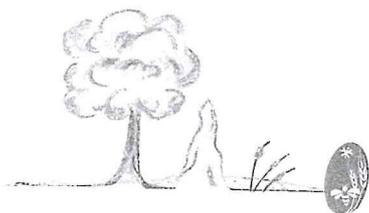
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV) Questions diverses et Informations :

- Le 23 novembre, Atelier création objets Noël par l'Amicale.
- Le 30 novembre, Téléthon, tournoi ping-pong
- Le 15 décembre, Noël des enfants.
- Le 10 janvier 2025 à 19h, vœux du conseil municipal à la population.

La séance est close à 20h40

Le Maire.
Patrick PAGES.



DECIDE d'autoriser l'engagement la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux Chapitres 20,21 et 23 du budget primitif 2024 soit un montant maximum de 148 200 € / 25% = 37 050.00 € se répartissant comme suit :

Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
Chapitre 20	0	0
Chapitre 21	148 200.00 €	37 050.00 €
Chapitre 23	0 €	0 €
Total	148 200.00 €	37 050.00 €

VII) Reversement d'un trop perçu

Notre commune a perçu par erreur une somme de la Société EDF qui était dévolue à la SPL SIGAL.

De ce fait, il est proposé de rétablir la situation en faisant un don de la même somme à cette structure soit 1100€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV) Questions diverses et Informations :

- Le 23 novembre, Atelier création objets Noël par l'Amicale.
- Le 30 novembre, Téléthon, tournoi ping-pong
- Le 15 décembre, Noël des enfants.
- Le 10 janvier 2025 à 19h, vœux du conseil municipal à la population.

La séance est close à 20h40

Le Maire.
Patrick PAGES.



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr